

Chantier de gestion d'espace naturel remarquable en Périmètre Natura 2000

**Février 2008**  
**Réouverture de pelouses sèches à orchidées**

**Chantier de gestion de pelouses sèches calcicoles sur le  
périmètre Natura 2000 des coteaux de Thezac Montayral,  
Dans le cadre des Contrats Agriculture Durable.**

**Dossier CAD n° 047168309-01**  
**Exploitation agricole de M. FAFFA**

Dépôt du dossier : Février 2008

REFERENTE DDAF :

- Sylvie LEMOZY

CONTACTS PROJET : CPIE-ARPE 47

- Cyril LABORDE



**CPIE Pays de Serres-Vallée du Lot**  
**Place de la Halle**  
**47300 Pujols**  
**Tél-Fax : 05 53 36 73 34**  
**e-mail : arpe.47@wanadoo.fr**



---

Action du CPIE Pays de Serres-Vallée du Lot dans  
le Cadre des Contrats Agriculture Durable en périmètre Natura 2000

---

Observer  
Inventorier



Etudier  
Gérer



Valoriser  
Sensibiliser



**CPIE**  
**Pays de Serres -Vallée du Lot**

## SOMMAIRE :

I. Informations générales.....	4
A. Localisation du site.....	4
B. Cadre d'intervention du CPIE.....	6
II. Mise en œuvre du chantier .....	7
A. Mesures Agro Environnementales concernées.....	7
B. Moyens humains et techniques déployés.....	7
C. Résultats obtenus.....	8
III. Comparaison photographique du travail effectué.....	10
A. La parcelle Nord (réouverture de pelouse).....	10
B. La parcelle Sud (ouverture de pelouse).....	11
C. La parcelle Est, sur le pierrier (réouverture de pelouse).....	12
D. La parcelle Est, sur le plateau (ouverture de clairière).....	13

# I. Informations générales.

---

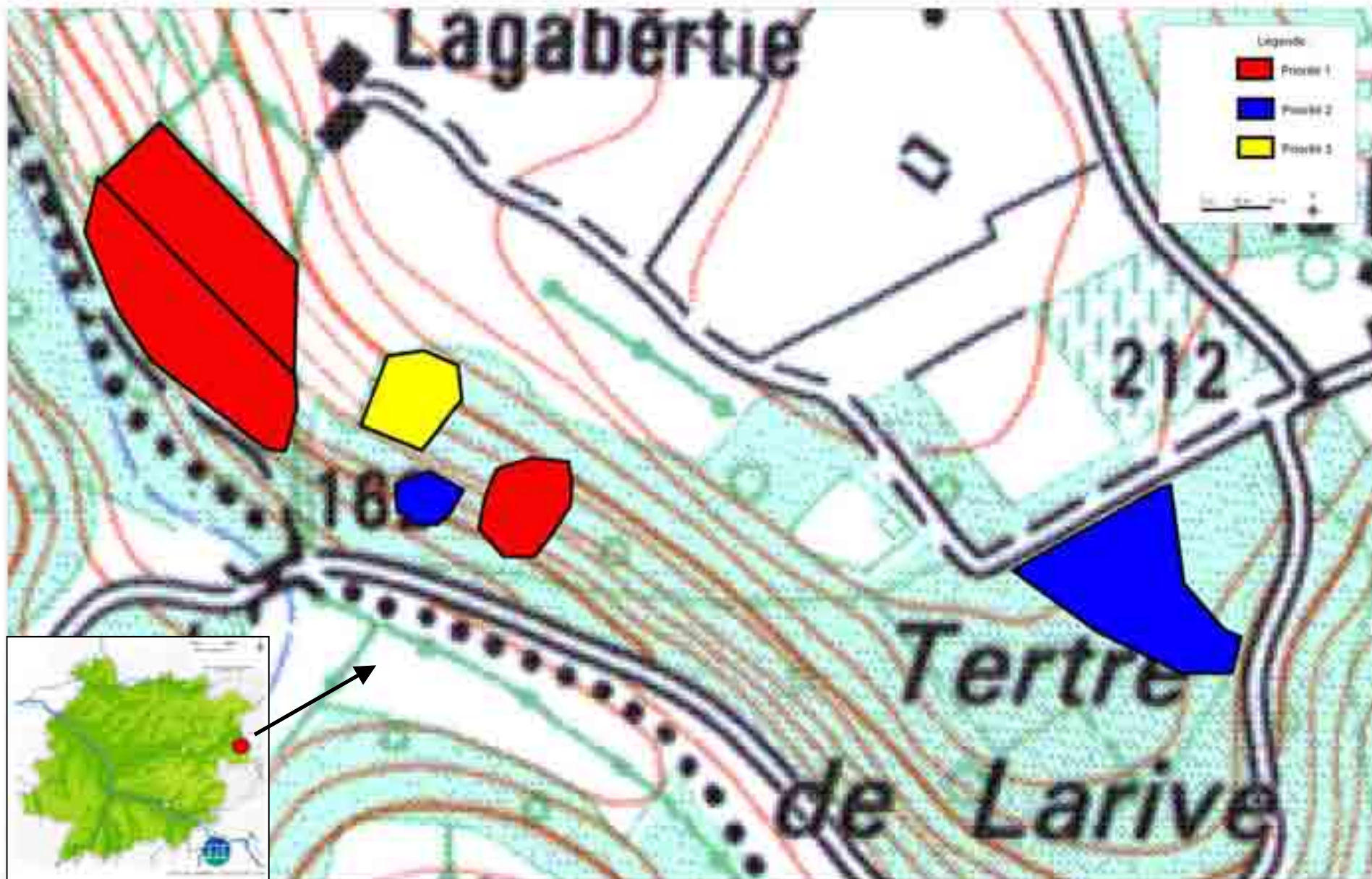
## A. Localisation du site.

Le site de Thezac-Montayral a été désignée comme Site d'Intérêt Communautaire au titre de la directive Européenne Habitat Faune Flore en 2007.

Le site est situé à l'Est du Département du Lot et Garonne, à proximité de Fumel. Les parcelles sur lesquels nous avons réalisé ce chantier sont la propriété d'un ancien éleveur de mouton, Monsieur FAFFA, aujourd'hui à la retraite.

Le contrat Agriculture Durable lui a permis de contractualisé ces parcelles à forte valeur patrimoniale (pelouse calcicole à orchidées, habitat communautaire prioritaire) pour une gestion écologique de ces dernière, avec une contrepartie financière annuelle.

Les inventaires du DocOb ont permis de mettre en évidence des intérêt floristique et faunistique fort, ainsi que des habitats à forte valeur patrimoniale, considérés comme d'intérêt communautaire, voir prioritaire.





## B. Cadre d'intervention du CPIE.

Le CPIE est intervenu en tant que prestataire de service pour le compte de Monsieur FAFFA, dans le cadre de son Contrat Agriculture Durable en périmètre Natura 2000, avec l'accord des services de la DDAF et du CNASEA.

Les statuts du CPIE lui permettent d'intervenir en tant que gestionnaire d'espaces naturels remarquables, dans le cadre d'une gestion écologique et harmonieuse.



## II. Mise en œuvre du chantier

---

### A. Mesures Agro Environnementales concernées.

1. Réouverture de pelouses calcicoles.
2. Maintien des pelouses calcicoles.
3. Gestion d'espèce envahissantes.

### B. Moyens humains et techniques déployés.

#### 1. Moyens humains.

Nous sommes intervenus comme suit :

- le 15 février avec Thérèse CAMPAS et Cyril LABORDE afin de déterminer les surfaces à gérer et d'évaluer le temps de travail
- le 20 février , en après midi, avec Adrien LORDEMUS et Cyril LABORDE pour entamer le chantier
- le 21 février avec Elise RENAUT, Marie Laure CAMBUS, Adrien LORDEMUS et Cyril LABORDE pour une journée complète de chantier
- le 22 février avec Marie Laure CAMBUS, Elise RENAUT, Florian MIGAUT et Cyril LABORDE pour une seconde journée complète de chantier
- le 17 mars pour finaliser le chantier et brûler les débris végétaux



## 2. Moyens techniques.

En terme de moyen techniques, nous avons utilisé :

- 2 débroussailleuses 40 cm<sup>3</sup>,
- 3 scies à bois vert
- 3 sérateurs de forces
- les équipements de sécurités
- le petit équipement de débroussaillage (fourche, croissant...)

## C. Résultats obtenus.

### 1. Réouverture partielle de pelouses calcicoles.

Deux parcelles ont été travaillées lors du chantier afin de rouvrir des pelouses calcicoles en cours de fermeture. Les principales espèces éliminées sont le Genévrier, le Prunellier, les jeunes chênes pédonculés, et dans une moindre mesure le Rosier sauvage, les viornes.

Nous avons traités environ 4550 m<sup>2</sup> sur la parcelle Nord (proche des battisses) et 5400 m<sup>2</sup> sur la parcelle Est, au niveau du grand pierrier.

Cette réouverture de milieu correspond à une première étape, qui doit mener, à terme, à l'obtention d'une pelouse sèche calcicole.

Ainsi, nous avons pris soin de ne pas des février 2008, réaliser une coupe rase sur la parcelle, mais bien de conserver des taches de végétation arbustive.

### 2. Maintien des pelouses calcicoles.

La parcelles sud a été complètement sur 2/3 de sa surface, soit environ 4300m<sup>2</sup>.

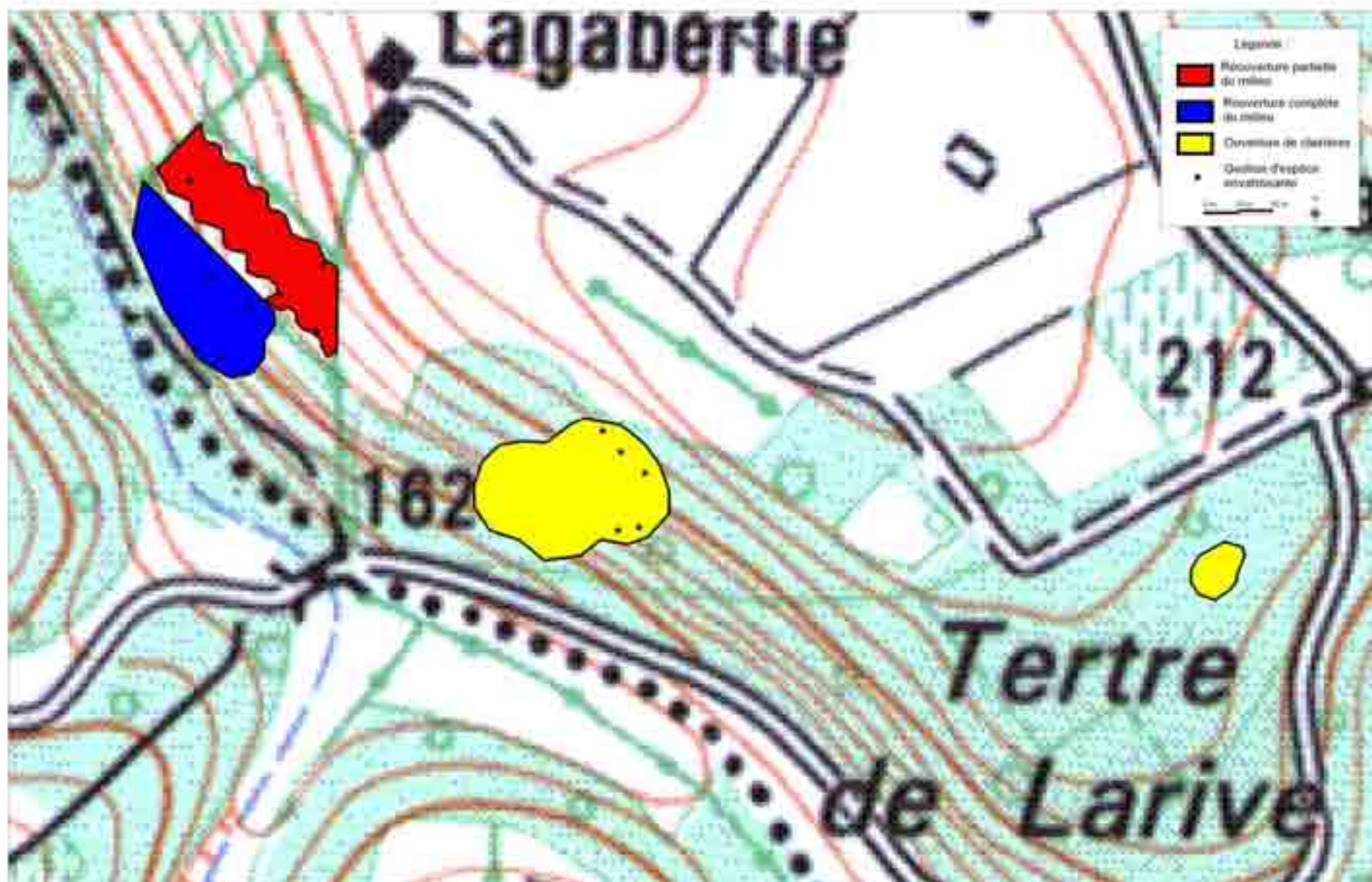
### 3. Réouverture de clairière sur le plateau boisé

Sur le plateau Est de la propriété, nous avons ré-ouvert une clairière d'environ 300m<sup>2</sup>. dans le boisement de Genévrier.

### 4. Gestion d'espèce envahissantes.

Nous avons également pris soins d'éliminer autant que possible la Corroyère, espèce non invasive, mais au caractère envahissant en milieu sec comme les pelouses.. Nous en avons éliminer environ 300 m<sup>2</sup>.





### III. Comparaison photographique du travail effectué

---

#### A. La parcelle Nord (réouverture de pelouse)



Point n° 1 : avant chantier



Point n° 1 : après chantier



Point n° 2 : avant chantier



Point n° 2 : après chantier





Point n° 3 : avant chantier



Point n° 3 : après chantier

## B. La parcelle Sud (ouverture de pelouse)



Point n° 4 : avant chantier



Point n° 4 : après chantier



Point n° 5 : avant chantier



Point n° 5 : après chantier

## C. La parcelle Est, sur le pierrier (réouverture de pelouse)



Point n° 6 : avant chantier



Point n° 6 : après chantier



Point n° 7 : avant chantier



point n° 7 : après chantier



Point n° 8 : avant chantier



Point n° 8 : après chantier

## D. La parcelle Est, sur le plateau (ouverture de clairière)



Point n°9 :avant chantier



Point n° 9 : après chantier